Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20261021-DELIB2026067-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 21 octobre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 15 octobre et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Membres absents : Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme PERINET Annabelle a donné pouvoir à M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-067
OBJET : FONCIER – ACQUISITION DE PARCELLES

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a missionné en avril dernier, un géomètre pour délimiter le domaine communal de 3 propriétés privées riveraines de la rue des Réfugiés.
Suite à la réception documents d'arpentage, il s'avère nécessaire de procéder à diverses acquisitions, les surfaces sont minimes mais seules des acquisitions permettent de régulariser ces situations.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles suivantes
  AH 1144 (19 ca) auprès de l'indivision MESLIER
  AH1146 (04 ca) auprès de M. et Mme HERVAGAULT
  AH 1148 (1 ca) et L 1422 (2 ca) auprès de l'indivision GENEVEE

- **FIXE le** prix d'acquisition de ces parcelles à 0,30€ le m^2,
- **CONFIE** la rédaction des actes, dont le cout sera à la charge de la commune, à l'Etude des Remparts - SELAS de GIGOU - VEYRIER-LEBRETON - DAVY- sise à VITRE,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★ 35 (Ille-et-Vilaine)